



FRANCE DRESSAGE

RÈGLEMENT LABEL JUMENTS 2023

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

FRANCE DRESSAGE est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (éleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de France Dressage)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/ poneys de dressage.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseils et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par France Dressage ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France

II - Labellisation des poulinières

La labellisation FRANCE DRESSAGE concerne les juments ou les ponettes inscrites dans un stud-book reconnu par l'Union européenne, ou OC avec des origines connues jusqu'à la 3ème génération minimum.

Le LABEL FRANCE DRESSAGE est attribué aux juments ou ponettes présentant des critères de modèles et allures, et/ou présentant des aptitudes sportives, en vue de la production de chevaux de sport dans la discipline de dressage.

L'obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE permet à une poulinière de devenir facteur de Selle Français (SF), facteur du Cheval de Dressage Français (CDF° ou confirmée à la reproduction en CDF

Toutes les démarches concernant les approbations à reproduire au SF ou au CDF, peuvent être faites directement auprès de France dressage

1. **Obtention du LABEL DRESSAGE par présentation des poulinières :**

1.1 **Dans le cadre des concours organisés par France Dressage**, dans lesquels au moins un juge France Dressage est présent :

L'engagement doit être effectué sur www.shf-concours.com. Le droit d'engagement est de 50€ pour les adhérents à France dressage et de 140€ pour les non adhérents à France dressage.

Le calendrier des concours est établi au fur et à mesure que les organisateurs fournissent leurs dates et il est disponible sur le site www.france-dressage.org. FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

1.2 **Une demande de labellisation par déplacement d'un juge chez un éleveur est possible uniquement pour les membres adhérents à France dressage**

Le bulletin d'engagement spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Le droit d'engagement est de 50 € par jument ou ponette présentée.

Il est à envoyer par mail à FRANCE DRESSAGE, au secrétariat 10 jours avant le déplacement du juge.

Les frais de déplacement du juge sont à acquitter directement à celui-ci.

1.3 **Déroulement de la présentation :**

Pour toutes les juments ou ponettes, la présentation se déroule obligatoirement de la manière suivante :

- Examen en main à l'arrêt : modèle et aplombs
- Examen au pas et au trot en ligne et en triangle ou en liberté
- Examen du galop en liberté, si cela est possible.

Les critères de jugement des poulinières insistent sur la locomotion, l'orientation générale qui doit être en adéquation avec les critères pour la discipline du Dressage.

Dans le jugement final sera pris en compte la production de la poulinière (les performances des produits, poulain sous la mère).

Le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE et un double du protocole de la ou des juments labellisées devra être adressé à FRANCE DRESSAGE.

2. L'obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE sur dossier est possible uniquement pour les membres adhérents à France dressage

Les juments ou ponettes répondant à l'un des critères suivant minimum peuvent prétendre à l'obtention du LABEL FRANCE DRESSAGE

- Les juments de 2 et 3 ans, présentées lors de la finale nationale de France Dressage, et primées « Elite » « Excellent » ou « Très bon », pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les juments de 4, 5 et 6 ans, présentées au Championnat de France de Dressage des jeunes chevaux, et primées « Elite » ou « Excellent » à la finale, pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les juments ayant obtenu un indice de Dressage (IDR ou IPD) lors de leur carrière sportive supérieur ou égal à 120, pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.
- Les poulinières ayant eu **deux** produits primés « Excellent » lors d'une finale nationale de Dressage ou ayant obtenu des indices de Dressage supérieurs ou égaux à 120 pourront obtenir le LABEL FRANCE DRESSAGE.

La demande est à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE. Le dossier sera examiné et, après vérification des documents demandés (photocopie du livret, de la carte de propriétaire, du protocole, des attestations d'indice notamment), le Label pourra être attribué.

Les frais de demande d'obtention du LABEL DRESSAGE sur dossier sont de 50 €, le règlement est à joindre à la demande.

La mention « Labellisée Dressage » sera matérialisée par un certificat délivré au propriétaire de la jument. Cette certification est définitive.

IV. Dispositions générales

- Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision, y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitudes déplacées du propriétaire, cavalier, présentateurs ou autres.
- Pour les concours, les chevaux et poneys seront présentés par des personnes en **tenue blanche** (chemise, pantalon), ou polo France Dressage (à vendre au secrétariat de la Grande Semaine) et pantalon blanc. Sur tous les concours une tenue correcte est exigée.
- Les personnes qui présentent les chevaux et poneys seront au nombre de 2 maximum.
- Sur tous les concours les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'organisateur et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

* * *